

Image not found or type unknown



Vente vehicule à un particulier

Par **nenette81**, le **07/01/2010** à **11:46**

Bonjour,rnrnj'ai vendu mon vehicule de 130000 km avec 2 Controle techiques OKrnL'acheteur me demande 1 mois après la vente de lui rembourser un ressort d'amortisseur qui a cassé.rnor rien n'est signalé sur le Controle techniquernsi il monte un dossier à l'assistance juridique, qu'est ce que je risque?rnmerci de vos réponses

Par **droopy7849**, le **09/01/2010** à **15:05**

Rien du tout ! rnrnLe CT n'ayant pas décelé une quelconque anomalie sur l'amortisseur, vous n'êtes en rien tenu responsable de l'usage que votre acheteur a fait du véhicule après la vente.rnrnA mon avis, il s'agit plutôt d'une tentative d'arnaque et vous êtes en droit vous-même de l'attaquer en justice